



TARIFICATION 2024

EAU POTABLE

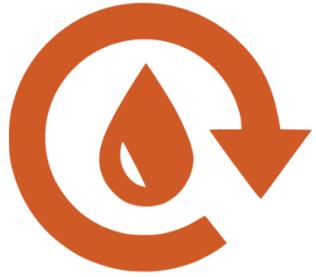
ASSAINISSEMENT COLLECTIF



TARIF – EAU POTABLE

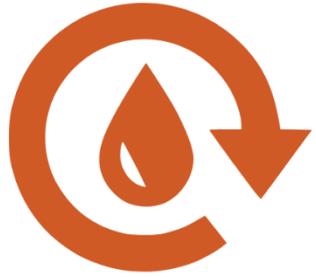
- Communes concernées : Argiusta-Moriccio, Casalabriva, Moca-Croce, Petreto-Bicchisano et Sollacaro.
 - Abonnement
=> 78 € HT.
 - M³ d'eau potable
=> 0,95 € HT.
 - Redevance pollution de l'eau d'origine domestique (reversée à l'Agence de l'Eau) par M³
=> 0,28 € HT.
 - Taux de TVA
=> 2,10%.
- Montant moyen de la facture (sur la base d'une consommation de 120 m³) : 211,20 € TTC.
- Prix moyen au M³ (sur la base d'une consommation de 120 m³) : 1,88 € TTC.

Pour les communes d'Arbellara, Belvédère-Campomoro, Foce, Fozzano, Giuncheto, Granace, Grossa, Olmeto, Propriano, Sartène, Sta Maria Figaniella et Viggianello, veuillez-vous connecter à kyrnolia.fr



TARIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Communes concernées : Argiusta-Moriccio, Belvédère (Belvédère-Campomoro), Bilzese (Foce-Bilzese), Fozzano, Moca-Croce & Sta Maria Figaniella.
 - Abonnement
=> 60,84 € HT.
 - M₃ d'eau usée
=> 1,05 € HT.
 - Redevance modernisation des réseaux (reversée à l'Agence de l'Eau) par M₃
=> 0,16 € HT.
 - Taux de TVA
=> 2,10%.
- Montant moyen de la facture (sur la base d'une consommation de 120 m₃) : **210,37 € TTC.**
- Prix moyen au M₃ (sur la base d'une consommation de 120 m₃) : **1,75 € TTC.**



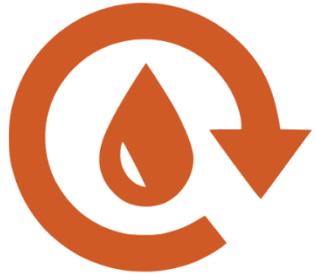
TARIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Communes concernées : Casalabriva, Giuncheto, Granace, Grossa, Petreto-Bicchisano & Sollacaro
 - Abonnement
=> 60,84 € HT.
 - M₃ d'eau usée
=> 1,65 € HT.
 - Redevance modernisation des réseaux (reversée à l'Agence de l'Eau) par M₃
=> 0,16 € HT.
 - Taux de TVA
=> 2,10%.
- Montant moyen de la facture (sur la base d'une consommation de 120 m₃) : **283,88 € TTC.**
- Prix moyen au M₃ (sur la base d'une consommation de 120 m₃) : **2,36 € TTC.**



TARIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Communes concernées : Campomoro (Belvédère-Campomoro), Olmeto, Propriano, Sartène et Viggianello
 - Abonnement
=> 106,07 € HT.
 - M₃ d'eau usée
=> 2,74 € HT.
 - Redevance modernisation des réseaux (reversée à l'Agence de l'Eau) par M₃
=> 0,16 € HT.
 - Taux de TVA
=> 2,10%.
- Montant moyen de la facture (sur la base d'une consommation de 120 m₃) : 454,07 €.
- Prix moyen au M₃ (sur la base d'une consommation de 120 m₃) : 3,78 € TTC.



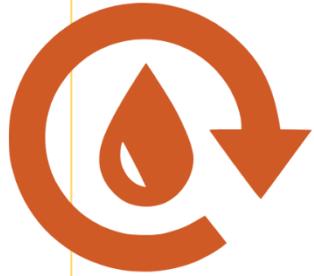
TARIF – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Autres tarifs :

- Branchement : Sur devis
- Dépotage : 31,47 € HT / m³

- Participation à l'Assainissement collectif

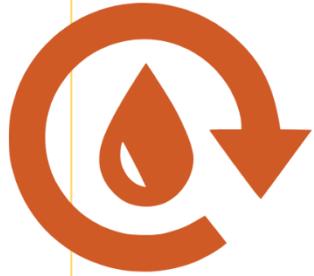
	Construction existante avec système d'assainissement individuel aux normes (contrôle du SPANC)	Construction neuve ou construction existante avec système d'assainissement individuel ne respectant pas les normes (contrôle du SPANC)
Construction à usage de logement / habitation individuelle	50 €	500 €
Construction à usage autre que l'habitation mais dont la pollution générée est assimilable à une pollution domestique	50 €	500 €
Construction de logements collectifs ou groupe d'habitation – 2 à 5 logements	40 €	400 €
Construction de logements collectifs ou groupe d'habitation – plus de 6 logements	30 €	300 €



TARIF – ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL / SPANC

CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU A REHABILITER

A1.1 - redevance de vérification préalable du projet (conception) des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO ₅ .	135 €
A1.2 - redevance de vérification préalable du projet (conception) des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO ₅ et inférieure à 12 kg/j de DBO ₅ (c'est-à-dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH).	325 €
A2.1 - redevance de vérification de l'exécution des travaux suite à un projet préalable de conception des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO ₅ .	220 €
A2.2 - redevance de vérification de l'exécution des travaux suite à un projet préalable de conception des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO ₅ et inférieure à 12 kg/j de DBO ₅ (c'est-à-dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH).	430 €
A3 - redevance dans le cadre d'un avenant du projet de conception (changement de filière).	135 €
A4 - redevance dans le cadre d'une contre-visite de la vérification des travaux.	220 €
A5 - redevance de vérification de l'exécution des travaux suite à un contrôle de l'existant ayant révélé une obligation de travaux sous 1 ans dans le cadre d'une vente ou sous 4 ans dans le cas d'un défaut pouvant présenter un risque pour l'environnement et la santé des personnes.	220 €



TARIF – ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL / SPANC

CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

B1 - redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien (applicable aux installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées par le SPANC).	220 €
B2 - redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC).	220 €
B3 – redevance de contrôle exceptionnel si le contrôle révèle un ou plusieurs défauts qui peuvent présenter un risque pour l'environnement et la santé des personnes.	220 €
B4 - redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation (cas où le rapport de visite issu du dernier contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant et cas où le SPANC décide de réaliser un nouveau contrôle dans les conditions fixées à l'article 14) ;	400 €
B5 - redevance en cas d'une contre-visite du SPANC lors de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation nécessitant une intervention terrain.	400 €